



26 juillet 2024

Ordonnance sur la protection du climat

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation (24 janvier 2024 – 1er mai 2024)

Numéro du dossier : BAFU-233.11-1872/4/4



Table des matières

1	Introduction	4
2	Remarques générales.....	4
2.1	Destinataires invités	4
2.1.1	Cantons	4
2.1.2	Partis politiques	5
2.1.3	Associations faïtières	5
2.1.4	Autres participants.....	5
2.2	Remarques non spécifiques à un article	5
3	Remarques spécifiques aux articles	9
3.1	Chapitre 1 Dispositions générales	9
3.1.1	Art. 1 Objet	9
3.1.2	Art. 2 Définitions	10
3.1.3	Art. 3 Calcul	10
3.1.4	Art. 4 Autres émissions ayant un effet climatique générées par le trafic aérien	10
3.2	Chapitre 2 Feuilles de route et aides financières	10
3.2.1	Art. 5 Feuilles de route pour les entreprises	10
3.2.2	Art. 6 Feuilles de route pour les branches	11
3.2.3	Art. 7 Informations concernant les mesures	12
3.2.4	Art. 8 Autres exigences concernant les feuilles de route	12
3.2.5	Art. 9 Conseil	12
3.2.6	Art. 10 Mesures dignes d'être encouragées	12
3.2.7	Art. 11 Octroi des aides financières : forme et procédure.....	13
3.2.8	Art. 12 Demande	13
3.2.9	Art. 13 Montant des aides financières	14
3.2.10	Art. 14 Limitation dans le temps des aides financières	14
3.2.11	Art. 15 Obligations d'annoncer	14
3.2.12	Art. 16 Versement des aides financières	14
3.2.13	Art. 17 Publication d'informations.....	15
3.2.14	Art. 18 Dispositions générales	15
3.2.15	Art. 19 Réseaux thermiques.....	15
3.2.16	Art. 20 Accumulateurs thermiques de longue durée.....	16
3.2.17	Art. 21 Demande	17
3.2.18	Art. 22 Obligation d'annoncer et devoir de diligence	17
3.2.19	Art. 23 Survenue du risque	17
3.3	Chapitre 3 Adaptation et protection face aux changements climatiques	17
3.3.1	Art. 24 Objectifs stratégiques pour l'adaptation aux changements climatiques.....	17
3.3.2	Art. 25 Plateforme pour l'adaptation aux changements climatiques	17
3.4	Chapitre 4 Orientation des flux financiers de manière à les rendre compatibles avec les objectifs climatiques.....	18
3.5	Art. 26 Test climatique facultatif	18
3.6	Chapitre 5 Dispositions finales	19
3.7	Annexe 1 – Catégories d'émissions générées en amont et en aval	19
3.8	Annexe 2 – Encouragement de technologies et de processus innovants	19

3.9	Annexe 3 : Modification de l'Ordonnance sur l'énergie (OEn) – Programme d'impulsion	21
3.9.1	Art. 54a OEn.....	22
3.9.2	Art. 54b OEn.....	23
3.9.3	Art. 54c OEn.....	24
3.9.4	Art. 54d OEn.....	24
4	Liste des participants et abréviations.....	25

1 Introduction

Le Conseil fédéral a mené une consultation sur le projet d'Ordonnance sur la protection du climat (OCI), qui met en œuvre la Loi fédérale relative aux objectifs en matière de protection du climat (LCI). La procédure de consultation a été lancée le 24 janvier 2024 et a pris fin le 1^{er} mai 2024.

Les documents relatifs à la consultation et les avis peuvent être consultés à l'adresse www.admin.ch¹ > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2024 > DETEC.

Parmi les destinataires invités ou non, 1176 prises de position ont été déposées. 26 cantons, 9 partis politiques, 49 destinataires invités, 121 autres participants et 971 personnes privées ont participé à la consultation. Les prises de position des personnes privées sont identiques à la prise de position de l'Association suisse pour la protection du climat (ASPC). La fondation PUSCH en a écrit une version légèrement différente qui a été soumise par de nombreuses organisations. Au total, les différentes versions de cette prise de position ont été déposées par 41 associations non-gouvernementales². Dans le rapport suivant, quand l'ASPC est mentionnée, on entend aussi les 971 personnes privées ainsi que les associations qui ont déposé la même prise de position. Il en va de même pour la fondation PUSCH.

Le présent rapport résume les avis exprimés sans prétendre à l'exhaustivité³.

2 Remarques générales

La présente section résume les remarques émises sur l'OCI qui sont d'ordre général, qui se rapportent à plusieurs articles ou à des dispositions exécutives absentes de l'OCI.

2.1 Destinataires invités

2.1.1 Cantons

Les cantons de Zurich (ZH), Lucerne (LU), UR (Uri), Schwyz (SZ), Nidwald (NW), Obwald (OW), Glaris (GL), Zug (ZG), Fribourg (FR), Soleure (SO), Bâle-Ville (BS), Bâle-Campagne (BL), Schaffhouse (SH), Saint-Gall (SG), Grisons (GR), Thurgovie (TG), Vaud (VD), Valais (VS), Genève (GE) et Jura (JU) saluent en principe le projet, tout en faisant part de souhaits de modifications, également dans d'autres actes législatifs que l'OCI. La Conférence des services de l'environnement (CCE) salue également le projet.

Les cantons LU, Berne (BE), SZ, OW, ZG, FR, BL, Appenzell Rhodes-Extérieures (AR), Appenzell Rhodes-Intérieures (AI), Argovie (AG), Tessin (TI), Neuchâtel (NE), VS soutiennent les prises de position

¹ https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/8/cons_1

² Pro Natura, Pro Velo, BirdLife, Greenpeace, Fondation suisse de l'énergie, Stiftung für Konsumentenschutz (SKS), WWF, A Rocha Suisse, Alliance Climatique Suisse, Alliance Sud, Association Climat Genève, Caritas, CARPE (coordination pour un aéroport respectueux de la population et de l'environnement), Action de Carême, EPER, Helvetas, Les aînés pour le climat, Koalition «Christ:innen für Klimaschutz», Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit (KLUG), Nie wieder Atomkraftwerke, Oberwalliser Gruppe für Umwelt und Verkehr (OGUV), oeku Kirchen für die Umwelt, Protect Our Winters, Club Alpin Suisse CAS, swissaid, terre des hommes, umverkehrR, Umweltfreisinnige St.Gallen, Verein KlimaGlarus.ch, Verein Klimastadt Zürich, Verein Solarspar, Schutzverband der Bevölkerung um den Flughafen Basel-Mülhausen, VEREIN ÖKOSTADT BASEL, noé21, Verein erneuerbare Energie Hettlingen, Verein Grüner Fisch, Campax, Casafair Nordwestschweiz, Naturschutzverein Turbenthal Wila, Ziegelindustrie Schweiz, Swiss Youth for Climate

³ Conformément à l'art. 8 de la loi du 18 mars 2005 sur la consultation (LCo; RS 172.061), le remaniement des projets mis en consultation passe par la prise de connaissance de tous les avis exprimés, qui ont été pondérés et évalués.

de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Les cantons LU, OW, GL, NE soutiennent la prise de position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Les cantons SZ, AR, AI, AG, TI soutiennent la prise de position de la CCE.

2.1.2 Partis politiques

Le PS (Parti socialiste) salue l'élaboration du projet d'ordonnance. Le Centre soutient le projet d'ordonnance. Le Parti vert/libéral salue le projet en principe, doutent cependant que les mesures prévues par l'OCI mettent en œuvre la LCI de manière adéquate. Ils estiment le projet insuffisant et trop hésitant. Les Jeunes du Centre trouvent le projet trop peu ambitieux. Les Vert·e·s sont très inquiets quant à la mise en œuvre de la LCI, trouvent le projet insuffisant et estiment qu'il doit absolument être amélioré. L'UDC (Union démocratique du Centre) refuse le projet mis en consultation, les paramètres perçus comme pertinents pour l'atteinte des objectifs, particulièrement la réduction de l'immigration de masse, n'étant pas considérés. Le Parti libéral-radical n'a pas soumis de prise de position.

2.1.3 Associations faitières

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) estime que l'OCI ne remplit pas le mandat donné par le Parlement qui constitue à considérer la situation particulière des régions de montagne et périphériques. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) rejette complètement le projet. Economiesuisse et l'Union syndicale suisse (USS) saluent le projet d'ordonnance en principe, tout en mettant en lumière quelques points à améliorer. L'Union suisse des paysans (USP) salue le projet.

L'Union des villes suisse soutient la prise de position de l'EnDK. L'USAM soutient la prise de position de la fondation Klik. L'Association suisse des banquiers (ASB) soutient la prise de position d'economiesuisse.

2.1.4 Autres participants

Aeesuisse, Construction suisse, casafair, cemsuisse, ECO SWISS, le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP), l'Association suisse des propriétaires fonciers (HEV), HotellerieSuisse, InfraWatt, Lignum, PLANAT, la DTAP, scienceindustries, Skyguide, swisscleantech, swissmem, swissolar, swisspower, l'Association suisse de l'industrie gazière (VSG), casafair Zürich, casafair Zentralschweiz, le Centre Patronal, la Chambre de Commerce, d'industrie et des services de Genève, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, ETHICH, EIT.swiss, eniwa, ETH-Rat, Exergo, HandelSchweiz, la Chambre de commerce des 2 Bâle, la HES-SO, l'IGEB, metal.suisse, Negative Emission Platform, Primeo Energie, Prométerre, la Poste, la Société Suisse des Entrepreneurs, les SIG, Swiss Medtech, Swiss Sustainable Finance, Réseaux thermiques suisse et l'Association Immobilier Suisse saluent en principe le projet, tout en faisant part de souhaits de modifications.

Auto suisse, routesuisse, avenergy, avocat.e.s pour le climat s'opposent au projet. Operation Libero estime que le projet manque d'ambition.

L'Asset Management Association Switzerland (AMAS) soutient la prise de position de l'ASB et d'economiesuisse. La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève et la Chambre de commerce des 2 Bâle soutiennent la prise de position d'economiesuisse. Les SIG soutiennent la prise de position de Géothermie suisse. POWERLOOP soutient les prises de position d'aeesuisse, VSG et Ökostrom. Réseaux thermiques Suisse soutiennent la prise de position d'aeesuisse.

2.2 Remarques non spécifiques à un article

Objectif de secteur pour l'agriculture, les déchets et les gaz synthétiques

Les cantons de ZH, FR, SG, BL, TG, VD, VS, NE, JU, le Parti socialiste (PS), la Conférence des directeurs cantonaux de l'Energie (EnDK), la CCE, la SIA, l'association des professionnels de l'environnement (asep) et Charnet souhaitent qu'un objectif de réduction des émissions de CO₂ soit défini pour le secteur

de l'agriculture. Il est proposé de se baser sur la « Stratégie climatique pour l'agriculture et l'alimentation 2050 ». *Prométerre* salue en revanche qu'aucun objectif n'ait été fixé pour le secteur de l'agriculture.

Les cantons de ZH, FR, SG, BL, TG, VS, NE, JU, le PS, la EnDK, la CCE, la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), et l'ASPC souhaitent un objectif pour le secteur des déchets. *Le canton VS* souhaite aussi un objectif pour les eaux usées. *Les Jeunes du Centre, Travail.Suisse, l'ASPC, la Fondation PUSCH et Casafair* souhaitent également des objectifs pour les autres gaz à effet de serre (méthane, gaz hilarant, gaz synthétiques), d'autant plus que la Suisse est membre du Methan Pledge, qui exige une réduction de 30% des émissions de méthane d'ici 2030.

L'USS signale la chose suivante : alors que les valeurs temporelles et sectorielles de réduction des émissions sont formulées dans la LCI comme des objectifs minimaux à atteindre, elles sont réinterprétées à plusieurs endroits dans l'OCI comme des « valeurs indicatives ». Il convient de corriger cela : Il est permis de dépasser les objectifs, mais pas de les manquer.

Routesuisse demande que l'OFEV prenne en compte l'intégralité des réductions d'émissions de CO₂ découlant des instruments mis en place par la loi lors du calcul des émissions de CO₂ sectorielles, notamment les réductions d'émission financées par le secteur routier.

Mise en œuvre de l'article 10 LCI sur le rôle de modèle de la Confédération et les cantons

L'EnDK et les cantons ZH, UR, BS, BL SZ, NE, FR, JU demandent que les cantons soient impliqués dans l'élaboration des dispositions exécutives liées à l'art. 10 LCI et que ces dernières soient élaborées rapidement car les cantons sont directement concernés. *Les cantons GR, VD, NE, JU* demandent que les bases d'aide à l'exécution prévues par la Confédération selon l'art. 10 al. 4 LCI soient fournies rapidement et que les attentes envers les cantons soient clarifiées.

Les cantons ZH, SZ, BS, JU, le PS, le Parti vert/libéral, les Vert·e·s, les jeunes du Centre, l'USS, Travail.Suisse, l'Association transports et environnement (ATE), Opération Libero, l'ASPC et la fondation PUSCH soulignent qu'une mise en œuvre tardive de l'art. 10 LCI irait à l'encontre de son objectif. « Un rôle de modèle qui vient trop tard n'est pas un rôle de modèle. » Ainsi, ils indiquent que la mise en œuvre du rôle de modèle ne doit pas être reportée ultérieurement, en raison du temps à disposition déjà restreint d'ici à 2040 et aussi en raison des montants annuels nécessaires, très élevés, pour réaliser les assainissements de bâtiments publics.

Commerce suisse, Constructionsuisse, l'Association immobilier suisse, Enveloppe des édifices Suisse, la SIA et casafair demandent des conditions claires concernant l'art. 10 LCI, pour éclaircir notamment les implications pour le domaine de la construction. Ils auraient salué que les dispositions d'exécution soient présentées dans le cadre de cette consultation. *Les CFF et la Poste* attendent une clarification des dispositions d'exécution du rôle de modèle, particulièrement en ce qui concerne le scope 3 (émissions situées en amont ou en aval). *Opération Libero* souligne que le rôle de modèle est important pour donner l'impulsion pour la mise en place de projets dans le secteur privé et que les critères pour les appels d'offres publics sont un levier important. Pour ces raisons, le rôle de modèle a une priorité importante.

Le canton VD demande qu'il soit précisé si les cantons doivent également prendre en compte les émissions générées en amont et en aval par des tiers dans leur objectif de zéro émission nette en 2040. *Le canton TG* demande que les conséquences de la non-atteinte de l'objectif net zéro pour la Confédération soient précisées dans l'OCI. *Le canton TG* demande qu'un système de récompense soit mis en place pour les cantons qui atteignent l'objectif zéro net en 2040.

La fondation PUSCH invite à utiliser les synergies entre les nouvelles réglementations prévues dans la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) dans le domaine de l'approvisionnement circulaire et respectueux des ressources.

Mise en œuvre de l'article 12 LCI sur la modification d'autres actes législatifs et la prise en compte de la situation particulière des régions périphériques et de montagne

Le canton GE demande que les dispositions d'application des art. 8, 10 et 12 LCI soient précisées le plus rapidement possible et en collaboration avec les cantons. *Les cantons ZH, UR, VD, JU et la CCE* demandent que les modifications d'autres actes législatifs soient élaborées rapidement et aussi en impliquant les cantons.

Le SAB et le canton JU demandent que l'ordonnance mette en œuvre l'art. 12 al. 2 LCI, à savoir la prise en compte de la situation particulière des régions périphériques et de montagne. *Le SAB* demande notamment que des moyens soient mis à disposition pour l'adaptation aux changements climatiques. Il demande également que le plan d'action pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques tienne compte du fait que les régions de montagne sont particulièrement affectées.

Les cantons TG, JU et la CCE indiquent que pour atteindre les objectifs de la LCI, la loi et l'ordonnance sur le CO₂ doivent renforcer les instruments existants et/ou en créer de nouveaux, notamment dans le domaine de la mobilité. *Les cantons JU et TG* demandent une augmentation des moyens à disposition, particulièrement dans le domaine de l'assainissement des bâtiments et des transports publics, notamment dans les régions périphériques.

Financement de mesures pour la protection du climat dans le traitement des eaux usées

La CCE et le SAB demandent qu'un modèle pour le financement des mesures pour le climat des stations d'épuration (STEP) soit réalisé pour toute la Suisse. *Infrawatt* demande que les STEP soient traitées comme des entreprises et puissent ainsi bénéficier des aides financières selon l'art. 10 OCl.

Financement de mesures pour la protection du climat dans les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

La ville de Zurich demande que les UIOM puissent bénéficier de subventions, notamment pour la phase de mise à l'échelle après la phase pilote (réglée dans la convention⁴ entre l'association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED) et le DETEC). *L'Union des villes suisse* estime que l'exclusion des UIOM des subventions (mentionné dans le rapport explicatif) est incompréhensible et souligne que l'atteinte de la neutralité climatique en 2050 est un grand défi technique et financier pour les UIOM.

La ville de Zurich demande aussi que qu'une obligation d'utiliser le Carbon Capture and Storage (CCS)/NET pour les sources ponctuelles et un modèle de financement solidaire et pour toute la branche soit mis en place, tous deux dans la Loi sur la protection de l'environnement (LPE). Les coûts de ces mesures devant être financées selon le principe du pollueur-payeur. *La ville de Zurich* demande donc que la révision de la LPE et les ordonnances correspondantes soient modifiées rapidement pour tenir compte de ces aspects.

Priorités dans la réduction des émissions et budget CO₂

Le canton VD, le PS, l'Union syndicale suisse (USS), Travail.Suisse, les Jeunes du Centre, l'ASPC, Greenpeace et ClimaNow demandent que l'OCl reflète l'art. 3 de la LCI et donne clairement la priorité aux réductions d'émissions. Le recours à des NET doit être possible seulement pour les émissions difficilement évitables. *Le canton VD* met en garde sur le potentiel effet boomerang lié à la réduction des émissions.

⁴ [Convention avec les exploitants d'usines d'incinération des ordures ménagères \(admin.ch\)](#)

Les scientifiques et experts actifs en Suisse demandent qu'une discussion soit lancée pour définir quel serait un budget de CO₂ adéquat pouvant être encore émis. Ensuite, il faudrait que cet objectif soit ancré de manière politique et que l'atteinte de l'objectif soit assurée.

Réductions de gaz à effet de serre à l'étranger

La SIA regrette que les réductions de gaz à effet de serre réalisées à l'étranger puissent être comptabilisées. Elle indique que la Suisse devrait réduire rapidement ses propres émissions et ainsi créer de la valeur ajoutée en Suisse. La Suisse peut également aider les autres pays à réduire ses émissions, sans toutefois les comptabiliser pour elle. *Casafair* demande que les réductions de gaz à effet de serre aient lieu autant que possible en Suisse et que les émissions ayant lieu à l'étranger ne puissent plus être comptabilisées pour l'objectif 2050. *Les Vert·e·s*, *le PS*, *Travail.Suisse* et *l'ASPC* souhaitent que le rapport explicatif soit corrigé comme suit : « Les réductions obtenues à l'étranger peuvent donc être prises en compte dans les objectifs intermédiaires mais pas dans l'objectif fixé pour 2050. »

Désignation des émissions de gaz à effet de serre

Le canton VD, *Swissmem*, *cemsuissse*, *Constructionsuisse* souhaitent que les scopes 1, 2, 3 complètent les désignations d'émissions directes, indirectes et situées en amont et en aval dans toute l'ordonnance. Cela permettrait d'améliorer la clarté et d'éviter les malentendus.

L'Union suisse des paysans (USP) demande que les émissions de gaz à effet de serre soient aussi calculées selon le protocole Global Warming Potential* (GWP*) dans l'inventaire des gaz à effet de serre parallèlement au protocole GWP100. *La Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (CO-SAC)* demande que l'OFEV publie rapidement une méthode de référence qui permette de comptabiliser les réductions de CO₂ de l'agriculture (en particulier pour le méthane et l'azote).

Conséquences d'une non-atteinte de l'objectif zéro émission nette pour les entreprises

Le canton VS et *la DTAP* demandent que les conséquences d'une non-atteinte de l'objectif zéro émission nette pour les entreprises soient précisées dans l'ordonnance.

Définition, durée et responsabilités pour le stockage du CO₂ et l'usage des NET

Les cantons de BS, *SH* et *Infrawatt* demandent que les responsabilités dans le domaine du stockage du CO₂ soit clarifiée. *Le canton SH* conseille de définir la Confédération comme responsable pour le stockage du CO₂, étant donné qu'il sera difficile, particulièrement pour les petits cantons, de développer des compétences étendues dans ce domaine. *Les cantons ZH*, *UR*, *BL*, *TG*, *JU*, *la CCE*, *l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)* et *Infrawatt* demandent que la Confédération prenne un rôle de coordination de manière plus proactive dans ce domaine. *Le canton NE* demande qu'un nouvel article soit ajouté à l'OCl qui précise que le Conseil fédéral est responsable de la coordination à l'échelle nationale de l'identification des potentiels de stockage de CO₂ et de la cohérence du développement des infrastructures de transport de CO₂. *Economiesuisse* estime qu'une plateforme pour la coordination des projets NET est indispensable.

Les cantons AG et *GR* demandent que les exigences pour les attestations pour le recours à des NET soient définies dans une base légale. Pour ces cantons, les conditions que doivent remplir ces attestations ne sont pas claires. De plus, *les cantons BL* et *JU* demandent que les exigences relatives à la mise en place de capacités NET propres doivent être équivalentes aux exigences relatives à l'obtention d'attestations pour l'utilisation de NET. Pour *le canton FR*, ces attestations pour le recours à des NET doivent également respecter les exigences de l'Accord de Paris. *La fondation Klik* demande que les exigences pour les attestations pour le recours à des NET soient les mêmes que pour les projets bénéficiant d'attestation (type compensation). *Les CFF* demandent que les processus pour la reconnaissance de NET soit aussi facile que possible afin d'éviter des coûts liés à des barrières administratives élevées. *La ville de Zürich* indique que si les NET réalisées en Suisse et à l'étranger ne sont pas différenciés, l'incitation à les réaliser en Suisse est réduite. Elle propose donc d'autoriser l'utilisation de NET à l'étranger seulement si elles ne sont techniquement pas réalisables ou économiquement supportables en Suisse. *Clime-works* demande aussi une priorisation des attestations de NET issues des entreprises suisses.

Les cantons ZH, UR, BL, FR, TG, VD, VS, GE, JU, la CCE, l'ASPC, Charnet et la Negative Emission Platform demandent que le stockage durable et les critères y relatifs soient définis. *Le PS, la ville de Zurich, Climeworks, l'asep et l'ASPC* demandent que les exigences relatives à la durée du stockage du CO₂ soit définie au niveau ordonnance, dans l'Ordonnance sur le CO₂ ou dans l'OCI. *Les Vert·e·s et Travail.Suisse* indiquent que 30 ans ne peuvent pas être considérés comme durable et demandent minimum 1000 ans comme durée de stockage. *Ils* précisent que le stockage temporaire peut aussi jouer un rôle pour le climat, cependant la faible durée de stockage doit être prise en compte lors de l'octroi éventuel de subventions. *Swisscleantech* propose minimum 100 ans comme durée de stockage avec minimum 90% du CO₂ ne retournant pas dans l'atmosphère. *La Swiss Carbon Removal Platform (SCRP) et neustark SA* demandent de distinguer entre stockage temporaire et stockage durable, le premier ayant une durée de minimum 35 ans et le deuxième de plusieurs centaines d'années, chaque perte dans l'atmosphère de CO₂ stocké devant être comptabilisé comme émission de CO₂. *La SCRP et Charnet* demandent que les initiatives Sandbox (pouvant potentiellement dévier du cadre légal actuel) soient encouragés pour tester la plus-value de technologies innovantes. *La ville de Zurich* demande qu'une recommandation sur la gestion du stockage temporaire de CO₂ soit publiée.

La Poste, le Branchenverband Deutschschweizer Wein et OXI-ZEN Solutions GmbH demandent que le stockage du CO₂ dans les écosystèmes et particulièrement lors de la formation d'humus soit mieux pris en compte et reconnu comme étant des NET. *Les cantons UR et VS* demandent que les émissions négatives biologiques comptant comme NET soient mentionnées. *Travail.Suisse, la fondation PUSCH et l'ASPC* précisent que le bois ne peut être considéré comme stockage temporaire uniquement s'il provient de forêts gérées de manière durable. *Charnet* demande à ce que les législations soient mises en place sans discrimination de technologie et que ceci soit mentionné dans l'OCI. *La Negative Emission Platform* invite la Suisse à aligner ses pratiques sur celles de l'Union Européenne et souligne l'importance de la coopération globale.

Les cantons ZH, BL, TG, JU et la CCE demandent que les NET soient plus clairement séparés des réductions d'émissions dans l'OCI.

Selon le rapport explicatif, les NET seront nécessaires, notamment après 2040. *Les cantons NW, TI, JU, l'EnDK et la CCE* indiquent que si on veut avoir des installations NET fonctionnelles à l'horizon 2040, il faut définir les mesures et les responsabilités maintenant dans l'OCI. *Le canton ZH et la VSA* indiquent que la réalisation de ces infrastructures est un grand défi. *Les cantons ZH, UR, TG, JU et la CCE* demandent qu'une partie des subventions soit réservée pour les NET et soit déclarée en tant que telle. *La Negative Emission Platform* invite également à prioriser les subventions pour les NET durables. Ils demandent aussi que le financement de l'infrastructure pour le transport du CO₂ soit considéré pour la période avant et après 2030. *La Negative Emission Platform* invite à définir un objectif quantitatif concernant les NET et une stratégie y relative.

Le canton TG et la CCE se montrent inquiets quant à la consommation d'électricité en hiver et demandent que les mesures de séquestration du CO₂ soient effectuées majoritairement en été pour économiser du courant en hiver. *Le Conseil des EPF* rend attentif aux besoins en personnel qualifié pour le développement des capacités NET et des besoins d'investissements dans la recherche et l'éducation.

Utilisation du bois à des fins énergétiques

Le canton BL souligne qu'il manque une stratégie pour l'utilisation du bois qui prenne en compte l'objectif de zéro émission nette.

3 Remarques spécifiques aux articles

La section suivante présente les remarques portant sur des articles précis.

3.1 Chapitre 1 Dispositions générales

3.1.1 Art. 1 Objet

Pas de remarque.

3.1.2 Art. 2 Définitions

Les cantons AG et BL proposent des modifications pour la définition pour les réseaux thermiques incluant le fait que les réseaux puissent transporter de la chaleur ou du froid : « réseaux composés d'utilisateurs de chaleur ou de froid provenant au minimum d'une source ». *La ville de Zurich* demande que les réseaux d'énergie, soit utilisant les sources de chaleur et de froid de haute et de basse qualité soit mentionnés dans la définition des réseaux thermiques.

Le canton TG demande que les émissions difficilement évitables soient définies à l'art. 2.

3.1.3 Art. 3 Calcul

Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, *les cantons BE, FR, BS, TG, VD, GE et la CCE* souhaitent la publication de recommandations claires, basées sur connaissances scientifiques actuelles et sur les standards internationaux. *La CCE* souhaite que ces recommandations soient rapidement développées et ce en collaboration avec les cantons. *La ville de Zurich* va même plus loin et demande que l'OFEV publie des directives contraignantes ainsi qu'un guide. *Le canton de NW et l'EnDK* souhaitent aussi que l'initiative des cantons « Certificat énergétique cantonal des bâtiments » CECB (GEAK en allemand) soit prise en compte dans l'élaboration des recommandations. *La ville de Zurich* souhaite que la base de données de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) soit mentionnée dans l'OCI.

Swissmem, cemsuisse et Constructionsuisse souhaitent que les scopes soient mentionnés à l'al. 1 pour éviter les confusions.

3.1.4 Art. 4 Autres émissions ayant un effet climatique générées par le trafic aérien

Le canton BS, le PS, les Vert·e·s, Travail.Suisse, l'ASPC, la fondation PUSCH et swisscleantech souhaitent que la vapeur d'eau soit mentionnée explicitement à l'art. 4 al. 1. Pour le calcul des effets climatiques des émissions de l'aviation, ces mêmes participants l'ajout de la disposition suivante : « Au minimum, ce calcul doit être effectué à l'aide de données génériques moyennes annuelles pour tous les vols, dans le but d'utiliser comme base les paires de destinations effectivement desservies à l'avenir. » *Ils* souhaitent également que ces calculs soient publiés dans la statistique annuelle des gaz à effet de serre.

Genève Aéroport, Skyguide et AEROSUISSE demandent la chose suivante : « L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) entend préalablement les exploitants d'aéroports et d'aéronefs avant de transmettre les données à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) accompagnées de la détermination de ces derniers. »

3.2 Chapitre 2 Feuilles de route et aides financières

Section 1 Feuilles de route

3.2.1 Art. 5 Feuilles de route pour les entreprises

L'art. 5 OCI traite des feuilles de route pour les entreprises. Il est très étroitement lié à l'art. 6 qui traite des feuilles de route pour les branches. La plupart des participants ont indiqué que leur prise de position sur l'art. 5 étaient également valable pour l'art. 6.

Swissmem demande qu'une feuille de route d'exemple soit fournie, de sorte à pouvoir estimer le degré de détail demandé. *Cemsuisse* demande que les exigences relatives aux feuilles de route pour les entreprises dans l'OCI s'alignent sur les obligations existantes rendre compte des émissions, comme l'obligation de rapporter dans le cadre du Système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) par exemple.

L'ASPC et l'asep rendent attentifs à l'aspect suivant concernant les feuilles de route : la formulation prévue obligerait les entreprises à établir leurs feuilles de route de manière à ce qu'elles contiennent des mesures qui ne peuvent être mises en œuvre que par le biais de subventions. Or, les feuilles de route

doivent contenir toutes les mesures économiquement viables (comme expliqué dans le rapport explicatif). La mesure supplémentaire subventionnée conduit alors à un dépassement de la feuille de route.

Soutien pour l'établissement des feuilles de route

Le canton AG et l'USP souhaitent un soutien pour les entreprises agricoles pour l'établissement des feuilles de route. *Le canton GE* souhaite que toutes entreprises puissent bénéficier d'un soutien pour l'élaboration de leur feuille de route.

Liens avec d'autres obligations en matière de climat

Les cantons ZH, TG, VD, GE et la CCE demandent de clairement définir l'articulation entre les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les feuilles de route, éviter des redondances et examiner si les deux instruments peuvent être traités par la même plateforme.

Le PS et l'ASPC demandent que les exigences minimales pour les plans de transitions des instituts financiers figurent dans l'OCI. Si cela ne devait pas être le cas, *l'ASPC* demande qu'un renvoi à l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques soit inscrit dans l'OCI. *L'AMAS* en revanche, estime correct que les plans de transition soient réglés dans l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. *La commission extraparlamentaire Forum PME* souhaite que les plans de transition pour les instituts financiers demandés dans l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques soient reconnus comme feuille de route dans l'OCI.

Contenu d'une feuille de route

Les cantons UR, BS, BL, TG, VS, la CCE et le Centre patronal souhaitent que les solutions non-techniques (p. ex des solutions stratégiques ou de comportement) soient mentionnées dans l'ordonnance et puissent être incluses dans les feuilles de route.

Le canton BS souhaite que l'OCI reflète, comme c'est le cas dans la LCI, la cascade de mesures selon laquelle le potentiel de réduction des émissions de CO₂ doit être épuisé avant de passer à l'utilisation de NET.

Economiesuisse, l'USS, l'USAM, le PS, les Jeunes du Centre, swisscleantech, cemsuisse, EIT.swiss, l'IGEB, Avenergy, l'ASPC et la Chambre de commerce des deux Bâle demandent de biffer le « généralement linéaire » pour qualifier les trajectoires de réduction car elles ne correspondent pas à la réalité. *Le canton BS* demande que les émissions situées en amont et en aval soient mentionnées à l'art. 5 al. e et si possible prises en compte dans les feuilles de route. *La ville de Zurich* indique qu'avec un recul linéaire des émissions, le budget de CO₂ restant sera probablement dépassé. *L'ASPC* demande que les trajectoires de réduction respectent au minimum les trajectoires du secteur concerné défini dans les perspectives énergétiques 2050+.

3.2.2 Art. 6 Feuilles de route pour les branches

Publication des feuilles de route de branche

Les cantons ZH, UR, BS, BL, TG, VD, VS, NE, JU, la CCE, le PS, l'asep et l'ASPC demandent que les feuilles de route pour les branches soient publiées par la Confédération. Elles sont considérées par ces participants comme étant d'intérêt public et estiment que leur publication n'entraînerait pas de distorsion de la concurrence.

Conditions pour élaborer une feuille de route de branche

Les cantons VD et GE, la Chambre de commerce d'industrie et des services de Genève demandent que les associations faîtières cantonales puissent aussi élaborer des feuilles de route de branche.

Le PS, economiesuisse, l'USAM, swissmem et l'ASPC demandent qu'il n'y ait pas de limite supérieure de consommation énergétique comme défini à l'al. 1 pour pouvoir établir une feuille de route de branche. *La commission extraparlamentaire Forum PME* demande à ce que toutes les entreprises faisant partie

d'une branche puissent utiliser une feuille de route de branche, particulièrement les PME (avec moins de 250 équivalents plein-temps (EPT)). *Swisscleantech* demande que les réductions de CO₂ puissent avoir lieu dans différentes entreprises pour autant qu'elles soient liées par une feuille de route de branche. *La COSAC* indique que les conditions pour obtenir des subventions sont peu adaptées pour le secteur de l'agriculture, étant donné qu'elle est organisée en chaîne de valeur.

3.2.3 Art. 7 Informations concernant les mesures

Economiesuisse, l'USAM, swissmem, cemsuisse, Constructionsuisse et l'IGEB demandent que le terme « précis » soit supprimé de l'art. 7 let. a.

Les cantons BS, VD, le PS, le Conseil des EPF, swisscleantech et l'ASPC demandent qu'une estimation du rapport coûts/bénéfices soient demandés en pas uniquement les coûts, afin de tenir compte des co-bénéfices associés à la mise en œuvre d'une mesure.

Le Parti vert/libéral demande à ce que l'art. 7 soit complété à la let. f : une justification doit être demandée dans le cas où la réduction d'émissions a lieu à l'étranger.

3.2.4 Art. 8 Autres exigences concernant les feuilles de route

Les cantons BS, BL, FR, JU, le PS, les Jeunes du Centre, la ville de Zurich, Travail.Suisse et l'ASPC demandent que la formulation de l'al. 3 rende obligatoire l'indication de l'effet climatique de l'exploitation d'aéronefs sur la feuille de route.

Economiesuisse, l'USAM, swissmem, cemsuisse, Constructionsuisse, GastroSuisse, l'IGEB, l'Union des transports publics (UTP) et EIT.swiss soulignent qu'il est contraignant d'actualiser les feuilles de route tous les 5 ans et qu'elles devraient être actualisées uniquement en cas de besoin.

3.2.5 Art. 9 Conseil

Les cantons BS, AR et l'FSKB demandent que les conditions pour l'enregistrement des conseillers agréés soient publiées, ainsi que le contenu des formations.

La commission extraparlamentaire PME Forum, Economiesuisse, l'USAM, swissmem, cemsuisse, Constructionsuisse et l'IGEB indiquent que ce n'est pas le rôle de la Confédération d'enregistrer des conseillers agréés. *Ils* font référence au principe de subsidiarité et demandent que cette disposition soit supprimée.

Section 2 Encouragement de technologies et de processus innovants

3.2.6 Art. 10 Mesures dignes d'être encouragées

Le PS, les Vert·e·s et l'ASPC demandent que le potentiel de multiplication soit considéré comme critère important pour l'attribution des aides financières. *Ils* considèrent le rapport coûts-bénéfices comme ne faisant pas sens dans ce cas.

Le canton BS demande de mentionner dans l'OCI que les mesures réalisées à l'étranger sont aussi finançables selon l'art. 10. Selon *le canton VD*, les mesures réalisées à l'étranger ne contribuent pas aux objectifs climatiques de la Suisse et ne devraient pas être prioritaires.

Le canton BL demande que les entreprises puissent bénéficier de soutiens financiers même sans feuille de route, si elles respectent les critères de l'annexe 2.

Economiesuisse et swissmem indiquent que la répartition des fonds disponibles entre les "appels d'offres thématiques" et les "demandes individuelles", ainsi que l'ordre chronologique des appels d'offres thématiques et des demandes individuelles, ont une influence considérable sur la qualité des mesures de décarbonisation mises en œuvre par les entreprises et qu'il n'est pour l'instant pas clair quelle proportion sera à disposition par catégorie.

La CCE demande qu'il soit garanti que les cantons puissent, de manière complémentaire à la Confédération, soutenir des mesures et que les entreprises qui bénéficient de *qualified refundable tax credits* (QRTC) ne reçoivent pas d'aides supplémentaires.

Economiesuisse estime à l'al. 2 let. a que le critère selon lequel la mise en œuvre d'une mesure ne serait pas raisonnable même à long terme n'est en pratique pas tangible ni nécessaire.

L'al. 2 let. b est critiqué pour diverses raisons :

Economiesuisse demande que les entreprises ayant un engagement de réduction soient soumises aux mêmes conditions que les entreprises participant au Système d'échange de quotas d'émission (SEQE).

Economiesuisse, swissmem, cemsuisse et la Chambre de commerce des deux Bâle demandent que les entreprises publiques et parapubliques ne puissent pas recevoir de subventions car elles peuvent financer les mesures de protection du climat via des taxes. *Swissmem* demande que les aides financières soient destinées majoritairement aux entreprises qui sont soumises à la concurrence internationale, ce afin de limiter le risque de « carbon leakage ».

La fondation Klik attire l'attention sur le fait que les aides financières prévues par l'OCI sont une concurrence à l'instrument de compensation, mettant en danger son efficacité.

3.2.7 Art. 11 Octroi des aides financières : forme et procédure

Economiesuisse, swissmem, cemsuisse, l'IGEB et Constructionsuisse demandent que les aides financières puissent être octroyées sous forme de contributions d'exploitation, d'investissement ou une combinaison des deux.

Le canton GE estime que les montants mis à disposition pour les aides financières sont trop faibles pour couvrir les besoins. Il ajoute que les entreprises ont besoin de garanties financières pour mettre en place des mesures.

Le canton VD demande à ce qu'un préprojet puisse être déposé afin de déterminer la compatibilité et l'éligibilité d'un projet.

3.2.8 Art. 12 Demande

Economiesuisse, swissmem, cemsuisse, Constructionsuisse, le KGTV et l' AIS demandent que, dans la mesure du possible, les demandes soient traitées par une agence externe afin d'éviter qu'elles ne tombent pas sous le principe de la transparence. *Economiesuisse* demande que dans le cas où des entreprises s'associent en groupement, une seule feuille de route soit demandée. Similairement, *economiesuisse* demande qu'une feuille de route établie par la maison mère d'une entreprise soit valable pour toutes les sociétés affiliées.

Economiesuisse, l'USAM et swissmem demandent que la Confédération fournisse des ressources et des exemples pour la détermination du degré d'innovation d'une mesure. *GastroSuisse* demande que le degré d'innovation ne soit pas un critère pour l'accès aux aides financières.

Le canton AG demande à ce que le délai pour le dépôt des demandes pour aides financières soit prolongé.

Contenu de la demande

La fondation Klik demande que les économies réalisées grâce à la mise en place des mesures soient mentionnées à la let. e.

Economiesuisse et la fondation Klik demandent que la durée de la mesure soit demandée et que la demande contienne aussi la hauteur de l'aide financière demandée.

Act cleantech, l'IGEB et Swiss Medtech indiquent que de demander les coûts supplémentaires par rapport aux techniques conventionnelles ne fait pas sens et que cela est détrimentaire aux mesures innovantes. Pour cette raison, ils demandent de biffer la let. e.

Les cantons BL, TG, VD, VS, JU et la CCE demandent que l'al. 3 let. i prenne en compte les effets positifs et négatifs en Suisse et à l'étranger afin d'intégrer l'ensemble du cycle de vie. *Le canton BL* demande que l'al. 3 prenne aussi en compte les modifications des processus situés en amont ou en aval.

3.2.9 Art. 13 Montant des aides financières

Le canton BL, le PS et l'ASPC demandent que l'intégralité des coûts des mesures soient couverts et pas 50 à 70%. *Swissmem* demande que 60% des coûts puissent être couverts, *Skyguide* 70%. *Le canton VD* demande d'étudier la possibilité de fixer un plafond maximum pour les aides financières, afin que les moyens ne soient pas accaparés par un petit nombre.

Les participants ont exprimé différents souhaits concernant les critères à considérer pour la détermination de l'aide financière.

Economiesuisse et cemsuisse demandent qu'il soit clarifié selon quels principes l'aide financière est accordée, par exemple si l'efficacité des coûts ou le montant absolu des coûts (notamment des mesures difficiles à décarbonner) sont déterminants et une éventuelle pondération des critères. *Le PS, les Jeunes du Centre, swisscleantech et l'ASPC* demandent que le potentiel de diffusion et les futures économies d'échelle d'une mesure soit pris en compte. *Economiesuisse, cemsuisse, l'IGEB et Constructionsuisse* demandent que les revenus issus de la vente de droits d'émissions soient indiqués dans la demande mais pas déduits de l'aide financière. *Swissmem et l'IGEB* demandent que le risque de « carbon leakage » soit pris en compte. *Operation Libero* souhaite que les aides financières soient concentrées sur les technologies qui sont en phase pilote/au stade pionnier. *Le canton BS* demande que les mesures mises en œuvre en Suisse aient la priorité sur celles effectuées à l'étranger. *La fondation Klik* demande que les coûts par tonne d'éq.-CO₂ ou tonne d'émissions négatives soit pris en compte. *La SCRIP* indique qu'il est essentiel que les certificats pour les NET puissent être vendus sur le marché libre, afin d'assurer la viabilité des projets.

Le PS, swisscleantech et l'ASPC demandent que les éventuels fonds restants prévus pour une année soient transférés à l'année suivante.

3.2.10 Art. 14 Limitation dans le temps des aides financières

La durée des contributions d'exploitation a beaucoup été commentée. *La CCE, les cantons ZH, TG, GE et VS* demandent de les verser pendant 20 ans, *le canton BS* demande de minimum doubler la durée par rapport aux 7 ans prévus actuellement. *Les cantons BL, JU et EIT.swiss* demandent de les verser pour une période plus longue que celle prévue actuellement. *Economiesuisse, swissmem, cemsuisse, Constructionsuisse, l'IGEB, KGTV et GastroSuisse* demandent de les verser pendant 11 ans, *l'UTP et VSSU* pendant 10 ans.

Le VSSU rend attentif que dans le domaine des bateaux, il n'y a pas de technologie non-fossile disponible à l'heure actuelle et que cela doit être pris en compte.

3.2.11 Art. 15 Obligations d'annoncer

La fondation Klik demande que les entreprises soutenues fournissent un rapport de monitoring détaillé, comme c'est le cas pour la validation des attestations (dans le cadre de la compensation).

3.2.12 Art. 16 Versement des aides financières

Les cantons FR, VS et l'IGEB demandent qu'une partie des aides financières soient versées avant la remise du rapport final pour les subventions pour les branches. *Le canton GE* demande que cela soit

possible pour toutes les entreprises, *le canton VD* demande que l'avance soit de 50 à 70%. *La fédération des entreprises romandes* indique qu'il est important de verser les aides financières de manière échelonnée afin de faciliter les investissements.

Le canton BL et l'ASPC demandent que les conditions pour le remboursement des aides financières soient réglées dans l'ordonnance.

3.2.13 Art. 17 Publication d'informations

Les cantons UR, TG, GE et la CCE demandent que l'OFEN et l'OFEV publient non seulement des informations sur les mesures soutenues mais également une évaluation générale des mesures.

Swisscleantech, l'IGEB, le KGTV et la chambre de commerce des deux Bâle demandent que la Confédération soit attentive à la protection des données, au secret de fabrication et au secret d'affaires et soulignent que les demandes de subvention ne sont pas soumises au principe de la transparence.

Section 3 Couverture des risques liés aux réseaux thermiques et aux accumulateurs thermiques de longue durée

3.2.14 Art. 18 Dispositions générales

Infrastructures pouvant bénéficier de la couverture des risques

La CCE, la DTAP, les cantons ZH, UR, BS, TG, GE, JU, le PS, les Vert·e·s, les Jeunes du Centre, economiesuisse, swissmem, cemsuisse, l'asep, les SIG, Réseaux Thermiques Suisse (RETS), l'ASPC et la Chambre de commerce des deux Bâle demandent que l'infrastructure pour le transport du CO₂ puisse aussi bénéficier de la couverture de risques. *Greenpeace* souhaite que le retrait de CO₂ de l'air avec différentes méthodes, Direct Air Capture and Carbon Storage (DACCS), l'utilisation du charbon végétal et la dégradation accélérée (Enhanced Weathering) puisse aussi bénéficier de la couverture des risques. *La VBSA* demande que les installations de capture du CO₂ soit assurée contre un éventuel arrêt de l'activité inattendu.

Montant de la couverture des risques

Le canton JU et l'ASPC demandent que 90% coûts liés aux risques soient couverts pour un maximum de 20 millions de CHF, et ce pour une durée de 20 ans. *Réseaux thermiques Suisse* propose 10 millions de CHF et une durée de 15 ans. *L'Association des Communes suisses et l'association des Villes suisses, economiesuisse, swisscleantech, aeesuisse, BKW et Infracore* demandent une durée de 15 ans.

Le canton VD indique qu'il faut prendre en compte ce qui pourrait compenser les éventuels dommages, comme par exemple l'acquisition de nouveaux clients.

Les aînées pour le climat indiquent que dans le cas de la couverture des risques, seuls les manquements sont à financer. *Elles* demandent que l'entièreté de l'argent à disposition soit dépensée pour des mesures pour le climat.

Définition

La ville de Zurich et ewz demandent de préciser ce que signifie « ne pas être commercialisable » à l'al. 5.

Aeesuisse et géothermie Suisse demande d'ajouter une let. c. à l'al. 1 et d'inclure les sources de chaleur géothermiques de minimum 2 MW. *Swisspower* propose d'inclure tous les projets de géothermie.

3.2.15 Art. 19 Réseaux thermiques

L'Association des villes suisses, swisscleantech, aeesuisse et Infracore proposent de mentionner les réseaux de distribution de froid partout où la chaleur est mentionnée.

AI. 1 – Conditions pour le subvention

La ville de Zurich et ewz demandent de définir plus précisément ce que signifie « dimensionné de manière appropriée ».

De nombreux participants ont critiqué la possibilité d'utiliser des énergies fossiles pour la couverture des charges de pointe jusqu'à 20%, du moins sans prévoir la manière dont elles seront remplacées à l'horizon 2040. Diverses propositions de modification ont été soumises : *la CCE, les cantons ZH, GR, TG, VS, GE, JU et swisscleantech* demandent qu'il soit indiqué comment les énergies fossiles seront remplacées dès 2040. *Le canton ZH* propose de réduire à maximum 10% l'usage d'énergies fossiles, *la ville de Zurich* dès 2040, *Infrawatt* à maximum 15%. *La SIA* propose de ne pas autoriser l'usage d'énergies fossiles dans les nouveaux réseaux thermiques, et d'autoriser 10% au maximum dans les réseaux existants. *Le PS, l'association des villes suisses et l'ASPC* proposent de n'autoriser l'usage d'énergies fossiles que jusqu'en 2030, *les cantons BS et VD* jusqu'en 2040. *Aeesuisse* propose une solution dégressive pour atteindre 0% en 2040. *Le canton AG, les jeunes du Centre et Opération Libero* souhaitent l'interdire complètement. *Le canton FR* souhaite que l'interdiction soit étudiée.

Le canton BL souligne l'importance que les réseaux thermiques soient préparés en matière de température du réseau, digitalisation et gestion des charges.

AI. 2

Swisscleantech, géothermie suisse, les SIG et Swisspower proposent de couvrir les risques à partir d'une perte de 20% de la source de chaleur et non 40%.

AI. 4

Le canton VD, la ville de Zurich et ewz demandent de définir plus précisément ce que signifie « pour des raisons techniques » dans le cadre de l'abandon de la source de chaleur.

3.2.16 Art. 20 Accumulateurs thermiques de longue durée

Le canton AG demande de vérifier s'il est sensé de proposer une couverture des risques pour ce type d'installation.

La ville de Zurich propose de remplacer « accumulateurs thermiques de longue durée » par « grand accumulateur thermique ».

AI. 1

Let. a – Capacité de stockage

La ville de Zurich propose de remplacer la condition de stockage pendant minimum 3 mois par une taille minimum de 50'000 m³. *Aeesuisse, Géothermie suisse et Infrawatt* demandent que seul 80% de l'énergie soit stockée pendant au moins 3 mois, *Swisspower* 85%.

Let. c – source de chaleur

La ville de Zurich souhaite que le bois puisse être utilisée comme source de chaleur.

AI. 4

Let b. – sondes géothermiques

Aeesuisse, Géothermie Suisse, les SIG, Infrawatt et Swisspower demandent que les sondes géothermiques puissent bénéficier de la couverture des risques.

3.2.17 Art. 21 Demande

Pas de remarques.

3.2.18 Art. 22 Obligation d'annoncer et devoir de diligence

Pas de remarques.

3.2.19 Art. 23 Survenue du risque

La ville de Zurich indique que seule une faute causée par les exploitants devrait mener à la non-couverture du risque. Selon cette idée, *aeesuisse*, *Géothermie Suisse*, *les SIG* et *Swisspower* demandent que l'al. 3 let. c soit biffé.

3.3 Chapitre 3 Adaptation et protection face aux changements climatiques

L'UDC et *l'USAM* demandent que les art. 24 et 25 soient biffés.

3.3.1 Art. 24 Objectifs stratégiques pour l'adaptation aux changements climatiques

Le canton BE demande de renommer le chapitre 3 par « adaptation aux changements climatiques ».

La CCE, les cantons *ZH*, *TG*, *VD*, *VS*, *GE*, *JU*, *le SAB* et *l'Association des villes suisses* demandent que l'art. 24 soit complété avec les mesures nécessaires dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. *Le canton BL* demande qu'il soit précisé ce qui est entendu à l'art. 8 LCI par « les mesures nécessaires à l'adaptation et à la protection face aux effets des changements climatiques ».

L'ACS suggère de mettre l'accent sur la pratique et de prendre en considération les démarches déjà existantes. *L'ACS* et *la ville de Zurich* demandent que les objectifs stratégiques en matière d'adaptation soient élaborés en collaboration avec les communes et que cela soit inscrit à l'art. 24.

L'USP indique qu'il faut des soutiens financiers pour inciter à mettre en place des mesures. Elle indique aussi que les défis auxquels font face les régions de montagne et de campagne ne sont pas pris en compte. *L'initiative des Alpes* demande qu'il soit examiné si la situation des régions de montagne et périphériques est particulière dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

La plateforme nationale PLANAT demande à être mentionnée dans le rapport explicatif à la page 24, à côté de *NCCS*, *Cercle Climat* et *IDA climat*.

Le canton VD demande d'encourager les branches économiques à analyser les risques liés aux changements climatiques sur leur secteur d'activité.

3.3.2 Art. 25 Plateforme pour l'adaptation aux changements climatiques

Rôle de la plateforme

Le Conseil des EPF estime qu'il est central que la réalisation de mesures d'adaptation soit l'objectif principal de la plateforme.

Le canton SH demande que le rôle de modèle que doit jouer la Confédération soit pris en compte dans l'adaptation aux changements climatiques et que les art. 24 et 25 soient complétés en conséquence.

La SIA et *PLANAT* demandent à remplacer à l'al. e « le soutien de l'OFEV » par respectivement « le soutien des offices fédéraux » ou « de la Confédération et des cantons ».

Economiesuisse, *l'IGEB* et *cemsuisse* demandent de biffer la mise en réseaux des principaux acteurs car elle n'ajouterait pas de valeur ajoutée. *L'UDC* et *l'USAM* demandent de ne pas créer cette plateforme car elle ne serait pas nécessaire et coûteuse.

Mise en accord avec les structures existantes

Le canton AR demande que les structures existantes soient optimisées avant de créer de nouveaux organes afin d'éviter les risques de fragmentation et de manque d'efficacité. *Les cantons BE, TG, BS, BL, TI, la CCE et le Conseil suisse pour la science (CSS)* demandent que les formats existants tels que le Cercle Climat soient pris en compte pour l'élaboration de la plateforme, afin d'éviter les redondances. *La ville de Zurich* indique que les structures existantes dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques doivent être conservées et ancrées dans la loi. *L'Association des villes suisses et la ville de Zurich* souhaitent aussi que la plateforme développe des standards pour la construction et qu'elle publie les résultats atteints par la plateforme.

Représentation dans la plateforme

Les cantons ZH, UR, SG, VD, GE, NE et JU demandent que les cantons soient mentionnés à l'art. 25 et qu'une représentation des cantons dans l'organe de pilotage soient prévues. *Le canton SO* indique que les cantons pourraient être représentés par le Cercle Climat. *Le SAB* demande à être incluse dans les travaux pour le prochain plan d'action et pour la nouvelle plateforme de coordination. *Le canton VD* indique que tout transfert de compétences à la Confédération doit être évité. *Le canton SH* demande que des représentants du monde de l'éducation soient inclus dans la plateforme. *Cemsuisse et l'IGEB* demandent de biffer la société civile des acteurs à inclure. *L'ASB* souhaite être intégrée dans les travaux de la plateforme. *La Fédération suisse du tourisme (FST)* demande à être intégrée dans les échanges, le tourisme étant fortement impacté par le changement climatique. *La SIA* recommande d'inclure les acteurs suivants dans la plateforme : le groupe de travail interdépartemental dans le domaine de la construction de la Confédération, la SIA, la commission pour les dangers naturels PLANAT. *Le Consortium suisse pour la santé durable et la transition écologique du système de santé (ETHICH)*, *l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (asmac)* et *le Swiss Tropical and Public Health Institute* demandent que des représentants du milieu de la santé soient intégrés à la plateforme. *La Fondation Ethos et Swiss Sustainable Finance* demandent à ce que des représentants du secteur de la finance soient inclus. *Prométerre* demande que le secteur de l'agriculture soit intégré à la plateforme. *Le CSS* souligne que les milieux scientifiques doivent occuper une place importante dans la plateforme. *Charnet* souhaite être invité aux groupes de travail pertinent (thématique NET).

3.4 Chapitre 4 Orientation des flux financiers de manière à les rendre compatibles avec les objectifs climatiques

3.5 Art. 26 Test climatique facultatif

Les cantons BL, GE, JU et le Parti vert/libéral demandent que le Conseil fédéral applique la loi et mette en œuvre des mesures qui minimisent l'impact des flux financiers sur le climat. *Les Vert·e·s* demande que l'art. 9 soit mis en œuvre avec les accords contraignants incluant des feuilles de routes net zéro soient conclues avec les instituts financiers. *L'ASPC et le WWF* indiquent qu'aucune mesure concrète n'a été mise en œuvre pour assurer la compatibilité des flux financiers avec les objectifs climatiques. *Ils* demandent que l'OCI soit complétée pour mettre en œuvre ce but inscrit dans la LCI.

Le canton JU et la CCE indiquent que la phrase dans le rapport explicatif « Les bases légales en vigueur ne permettent pas de prévoir, dans le cadre de l'OCI, des mesures concrètes pour réduire l'effet climatique néfaste ou encourager l'effet climatique favorable des flux financiers nationaux et internationaux » introduit une contradiction qui doit être supprimée.

Les cantons VS, JU, la CCE, Travail.Suisse, la SIA, l'ASPC, Casafair et ETHICH soulignent que le test climatique n'est pas suffisant pour mettre en œuvre l'objectif formulé par l'art. 9 LCI. *Les cantons ZH, TG, UR, BE, BL, FR, VS, JU, Travail.Suisse, la ville de Zurich, le Centre pour l'Impact et l'Action Climatique UNIL EPFL (CLIMACT) et le Verein energie-wende-ja* demandent que le test climatique facultatif soit obligatoire pour les instituts financiers à partir d'une certaine taille, *le canton BS et la fondation Ethos* proposent qu'il soit obligatoire pour les entreprises soumises à l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. *Le PS, les jeunes du Centre, Travail.Suisse, aeesuisse, l'ASPC, la fondation*

PUSCH, la fondation Ethos et Clima Now demandent, en plus de rendre le test climatique obligatoire, que le Conseil fédéral passe des accords avec les instituts financiers dans le cas où une participation représentative n'est pas atteinte. De plus, *ils* demandent qu'il soit possible de publier les résultats du test si l'institut financier est d'accord. *Ils* demandent d'inscrire un nouvel art. 26bis qui préciserait que les mesures entreprises pour rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques doivent avoir un effet réel sur l'économie et le climat. *Operation Libero* estime qu'il faut une incitation pour encourager plus d'instituts financiers à participer et rendre le test obligatoire à moyen terme.

L'AMAS souligne qu'à l'heure actuelle les entreprises et les établissements financiers sont soumis à des réglementations différentes. Il serait bien d'harmoniser les solutions préconisées, notamment les feuilles de route et les plans de transition.

Le canton VD demande que la méthode de calcul du test et l'éventuel subventionnement par la Confédération soient clarifiés. *Le canton BE* souhaite que le test puisse aussi être utilisé par les cantons et les communes. *Economiesuisse* mentionne que le test climatique a encore du potentiel d'amélioration, notamment en termes de pertinence de la méthode utilisée et qu'il n'est pas clair pour les instituts financiers comment les résultats sont obtenus. *L'ASB et l'AMAS* proposent un échange entre l'OFEV et des représentants du secteur financier pour améliorer la qualité et la pertinence des résultats. *Swiss Sustainable Finance* demande que le rapport explicatif soit neutre quant à la méthodologie utilisée pour le test.

L'UDC et l'USAM demandent de biffer l'art. 26.

3.6 Chapitre 5 Dispositions finales

Pas de remarques.

3.7 Annexe 1 – Catégories d'émissions générées en amont et en aval

Le PS, les Jeunes du Centre, Travail.Suisse et l'ASPC demandent que les émissions causées par le trafic sur les infrastructures de transport construites par la Confédération soient prises en compte dans l'annexe 1. *L'ATE* demande que les émissions causées par les clients d'une entreprise (p.ex. pour se rendre sur un lieu de vente) soient listées dans l'annexe 1 comme émissions générées en aval.

3.8 Annexe 2 – Encouragement de technologies et de processus innovants

Le Parti vert/libéral mentionne que l'annexe 2 est compliquée et qu'il faut établir des critères simples pour l'accès aux aides financières.

Act cleantech demande qu'une procédure simplifiée soit mise en place pour les PME pour l'accès aux aides financières.

Swisscleantech propose que des aides financières soient données aux entreprises comptant moins de 250 employés par le biais d'appel d'offres. Il demande aussi qu'un montant maximal par subvention soit défini, ainsi qu'une efficacité minimum en CHF/tonne d'éq.-CO₂.

De nombreux participants ont indiqué que les limites minimales de réductions du CO₂ définies au ch. 1.2 à 1.6 puissent être réduites étaient trop hautes et ont demandé à ce qu'elles soient abaissées. Certains ont fait des propositions, qui sont décrites dans les paragraphes suivants. *Les cantons BS et BL* demandent que dans le cas où les aides financières ne seraient pas épuisées, les limites minimales de réductions du CO₂ définies au ch. 1.2 à 1.6 puissent être réduites. *Charnet* demande qu'il n'y ait pas de limite minimale.

Chiffre 1.1

Economiesuisse et swissmem demandent que dans la mesure du possible, il n'y ait pas de date butoir pour le dépôt de demandes et que les demandes soient analysées de manière continue.

Chiffre 1.2

Le canton ZH, GE, JU, la CCE, l'USP, le SAB, l'USAM, l'ASPC, l'UTE et le VSSU demandent à ce que les limites minimales de réduction de CO₂ soient réduites. Le Parti vert/libéral, economiesuisse, swissmem et POWERLOOP demandent à ce qu'elle soit réduite à 100 tonnes d'éq.-CO₂.

La FST indique que la réalité des entreprises de tourisme n'a pas été prise en compte, notamment les efforts nécessaires pour établir une feuille de route et les limites minimales de réduction de CO₂ élevées.

Chiffre 1.3

Aeesuisse et Ökostrom suisse proposent d'unifier les limites minimales de réduction de CO₂ pour les différentes phases de développement à 1000 tonnes d'éq.-CO₂. Le Parti vert/libéral, economiesuisse, swissmem, l'IGEB et POWERLOOP proposent une réduction à 100 tonnes d'éq.-CO₂.

Chiffre 1.6

Les cantons BS, BL, GE, TG, UR, la CCE, le SAB, l'USAM, la Poste, le VSA et Neustark AG estiment que les limites minimales de stockage de CO₂ sont beaucoup trop élevées et excluraient les projets dans le domaine du biogaz. La fondation Klik indique que les limites minimales de réduction sont trop élevées et empêche les projets dans le domaine du biogaz et des STEP de participer.

Swisscleantech propose de réduire la limite minimale de stockage à 5000 tonnes d'éq.-CO₂, economiesuisse, swissmem, Greenpeace et POWERLOOP à 1000 tonnes d'éq.-CO₂.

Chiffre 3.2

Economiesuisse demande que les énergies fossiles puissent être substituées manière neutre pour le climat et pas nécessairement avec des énergies renouvelables.

Chiffre 3.3

Economiesuisse, l'IGEB, cemsuisse, GastroSuisse et BKW s'opposent au ch. 3.3, car il n'est pas dit que le lieu d'implantation d'une entreprise soit propice à la production d'électricité.

Le canton BL propose que dans le cas où l'électricité n'est pas produite par l'entreprise elle-même, elle puisse avoir recours à des contrats d'achats à long terme.

Les cantons GR, TG, GE, JU et la CCE demandent que l'on incite les entreprises qui consomment beaucoup d'électricité à modérer leur consommation en hiver.

Chiffre 4.3

L'USP indique qu'il est important que les réductions d'émissions qui ont lieu dans l'agriculture ne soient pas comptabilisées par d'autres secteurs sans autorisation.

Chiffre 5.1

Les cantons UR, VD, GE, JU, la CCE et la ville de Zurich demandent que les émissions difficilement évitables soient listées.

Swissmem demande que les émissions pour lesquelles il n'y a pas d'alternatives économiquement viables valent comme difficilement évitables.

Chiffre 5.4

Le PS, l'ASPC et la fondation PUSCH demandent que la définition de ce qui est économiquement supportable soit inscrite dans l'OCI, soit la définition donnée par Nicolò Paganini le 2 mars 2023 au plénum du Conseil national : « Il ne s'agit pas de considérer l'économie d'entreprise pour des entreprises individuelles, ni la viabilité pour les branches directement concernées, comme le secteur du mazout ou des carburants. La notion doit plutôt être interprétée d'un point de vue économique global ou national. » Les cantons TG, VD et FR relèvent qu'au ch. 5.4, il est écrit d'abord « émissions fossiles et de procédés » et ensuite seulement « émissions fossiles ».

Chiffre 5.6

Les cantons ZH, UR, BL, TG, GE, NE, JU et la CCE demandent que tous les processus nécessaires à la capture de CO₂ soient couverts, y.c. la construction des infrastructures de captage et le transport du CO₂.

3.9 Annexe 3 : Modification de l'Ordonnance sur l'énergie (OEn) – Programme d'impulsion

L'EnDK salue que l'exécution du programme d'impulsion se fasse de manière analogue au programme bâtiment. Les cantons de GE, JU et l'EnDK demandent que les cantons soient informés rapidement des dispositions d'exécution liées au programme d'impulsion afin d'assurer son début au 1^{er} janvier 2025.

Les cantons ZH, BE, VD, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), la KGTV, aeesuisse et EIT.swiss demandent que les fonds des deux programmes bâtiments et d'impulsion puissent être utilisés librement pour les mesures des deux programmes. Le canton NE remarque que l'effet multiplicateur du programme bâtiment est fortement réduit depuis 2023 et qu'un doublement des apports cantonaux devraient pouvoir être garanti.

Le canton BL regrette que la Confédération n'ait pas modifié d'autres actes législatifs, pour encourager les communautés de partage de chaleur par exemple. La ville de Zurich demande qu'une valeur limite pour les émissions de scope 3 (émissions générées en amont et en aval) dans le domaine de la construction soit ancrée dans l'OCI.

Le PS, Travail.Suisse, l'ASPC et les Aînés pour le climat Suisse proposent plusieurs optimisations pour le programme d'impulsion : le paiement des subventions avant la réception de la facture finale, un meilleur soutien pour la rénovation des bâtiments. De plus, ils demandent que les fonds soient versés uniquement aux cantons ayant interdit la pose de chauffage à énergie fossile dans les nouveaux bâtiments et qui ont un règlement qui correspond au minimum au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons 2014 (MoPEC14), ce point étant aussi soutenu par swisscleantech. Ils proposent également que la Confédération expérimente les subventions pour le remplacement prématuré des chauffages à énergie fossile en subventionnant la valeur résiduelle. Ils demandent également que seules les pompes à chaleurs fonctionnant avec des liquides de refroidissement naturels soient subventionnées, pour préparer le marché à une interdiction prochaine.

Aeesuisse s'attend à ce que l'OCI soit mise à jour en fonction des développements du marché dans un avenir proche. Swisspower et POWERLOOP demandent que les installations de couplage chaleur-force (installations CCF) soient prises en compte et subventionnées dans le cadre du programme d'impulsion.

L'USPI, le HEV et le GSP regrettent que la LCI n'ait pas mis en place des incitations fiscales à la place des incitations financières. L'USPI demande aussi une augmentation des subventions, un allègement et un raccourcissement des procédures administratives, et une révision des règles du droit du bail de manière à encourager les propriétaires à effectuer des travaux d'assainissement énergétique. Le GSP estime qu'un rapport annuel de l'efficacité des subventions devrait être fourni. Le Parti vert/libéral demande qu'un monitoring soit mis en place sur les mesures et l'état d'épuisement des fonds à disposition. En cas de résultats insuffisants, l'OCI serait à adapter rapidement.

Suissetec demande que les installations permettant de récupérer la chaleur des installations sanitaires soient subventionnées à hauteur de 50% des coûts supplémentaires. *Joulia SA* demande que ces installations soient soutenues dans le cadre de la LCI.

La KGTV indique que les besoins en chauffage sont souvent surévalués.

3.9.1 Art. 54a OEn

Le canton TI indique que de mentionner le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons 2015 (ModEnHa) peut prêter à confusion pour les lecteurs qui ne sont pas familiers avec cette terminologie.

Le HEV estime dommage que les petits bâtiments ne puissent pas profiter du programme d'impulsion.

Al. 1 - Remplacement des chauffages à combustible fossile et des chauffages électriques fixes à résistances

L'initiative des Alpes demande que pour le remplacement des chauffages à énergies fossiles, le fait que le projet se situe en région de montagne ou périphérique soit pris en compte.

Le canton AR et le Centre Patronal demandent que les cantons qui puissent décider eux-mêmes de la somme maximale de subvention par bâtiment. *Le canton GE* demande que les cantons puissent exclure la subvention pour le remplacement des chauffages électriques décentralisés. *Le canton NE* propose d'abaisser la limite inférieure du subventionnement de l'investissement supplémentaire de 40% à 30%.

Le PS, Travail.Suisse, l'ASPC et les Aînés pour le climat Suisse demandent de fixer 40% comme limite maximale de subventionnement pour garantir la disponibilité des fonds.

Le HEV demande que l'entier des coûts supplémentaires liés au remplacement d'un chauffage soit pris en compte, comme par exemple la réalisation d'un chauffage au sol.

Enveloppe des édifices Suisse demande à vérifier le montant des subventions prévues à l'al. 1 et à prévoir une limite temporelle pour celles-ci.

Pour les mesures M-04 à 08 (installation de chauffage à bois automatique, pompe à chaleur air/eau, pompe à chaleur électrique (saumure/eau, eau/eau), raccordement à un réseau de chauffage, capteurs solaires thermiques) du ModEnHa pour les installations supérieures à 70 kW, *le canton AR* propose de compter maximum 50 W/m² de surface de référence énergétique (SRE) selon ModEnHa et que les cantons aient la possibilité de décider eux-mêmes la subvention maximale en fonction de leur budget. *Les cantons BS, NE, le PS, l'ASPC, suissetec, l'UPSI et Réseaux Thermiques Suisse* proposent d'abaisser la limite de 70 kW à 50 kW pour permettre à des constructions de taille moyenne de bénéficier de subvention. *Les cantons SH et TG* proposent d'abaisser cette limite à 30 kW. *Swisscleantech* propose d'abaisser cette limite à 30 kW pour les nouvelles connexions au chauffage à distance et à 50 kW pour tous les autres types de chauffage. *Le Parti vert/libéral* demande d'abaisser cette limite, sans préciser de valeur. *Ewz et la ville de Zurich* demandent de supprimer cette limite. *Charnet* demande que la limite soit abaissée ou supprimée.

Le canton SH demande que les mesures M-03 (chauffage à bois automatique, puissance calorifique ≤ 70 kW) et M-18 (nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur) puissent aussi être subventionnées par le programme d'impulsion, étant donné que les petits cantons ont peu de bâtiments pouvant profiter des autres mesures. *Le canton VD* demande que la mesure M-01 (rénovation de l'enveloppe) puisse aussi être subventionnée. *Le PS, Travail.Suisse, swisscleantech, la SIA, l'ASPC et les Aînés pour le climat Suisse* souhaitent que la mesure M-04 (installation de chauffage à bois automatique) ne bénéficie pas d'un soutien supplémentaire en raison de la faible disponibilité du bois et du faible intérêt d'un point de vue climatique. *La ville de Zurich* demande que la mesure M-04 (installation de chauffage à bois automatique) soit subventionnée uniquement en combinaison avec les mesures M-05 à 08 (pompe à chaleur air/eau, pompe à chaleur

électrique (saumure/eau, eau/eau), raccordement à un réseau de chauffage, capteurs solaires thermiques).

Al. 2 - Remplacement des chauffages électriques décentralisés

Le *canton AI* soutient la proposition du Conseil fédéral en ce qui concerne le remplacement des chauffages électriques décentralisés. *Certains participants* ont proposé différents modèles pour le subventionnement du remplacement des chauffages électriques décentralisés, ils sont détaillés dans le tableau suivant :

Participants	Solution proposée
Canton BS	20 000 CHF par unité d'habitation 40 000 CHF pour les bâtiments non destinés à l'habitation
Cantons SG, NW, UR, GE EnDK	15 000 CHF pour les constructions jusqu'à 250 m ² SRE 60 CHF par m ² SRE pour les constructions de plus de 250 m ² SRE
Canton AR	15 000 CHF pour les bâtiments ayant une puissance installée jusqu'à 12,5 kWth 1 200 CHF par kWth de puissance installée pour les bâtiments ayant une puissance installée supérieure à 12,5 kWth
Constructionsuisse Aeesuisse Swisscleantech EIT.swiss Enveloppe des édifices Suisse	Les contributions ne doivent pas dépasser les montants maximaux suivants : a. 40 000 francs pour les bâtiments non résidentiels ; b. 20 000 francs pour les bâtiments d'habitation avec une unité de logement ; c. 15 000 francs par unité de logement pour les bâtiments d'habitation comportant deux unités de logement ; d. 10 000 francs par unité d'habitation pour les bâtiments d'habitation comportant de trois à dix unités d'habitation ; e. 5 000 francs par unité de logement pour les immeubles d'habitation de plus de dix unités de logement

Al. 3 – Bonus pour l'assainissement complet d'un bâtiment

Le *canton VD* demande que les cantons puissent définir plusieurs variantes du bonus M-14 (bonus pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment) qu'ils encouragent et non pas une seule. *Economiesuisse*, *Constructionsuisse*, *Enveloppe des édifices Suisse*, *Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)* et *GastroSuisse* demandent que le bonus soit d'au moins 90 CHF et non 30 CHF par mètre carré de surface des éléments de construction ou de surface de référence énergétique. *L'UPSI*, *la HEV*, *EIT.swiss* et *aeesuisse* demandent qu'il soit d'au moins 60 CHF. *La KGTV* demande que le bonus soit augmenté. *Suissetec* fait remarquer que les rénovations de l'enveloppe sont très coûteuses et met en doute l'utilité d'un tel bonus pour l'atteinte des objectifs climatiques 2050.

3.9.2 Art. 54b OEné

Le *canton GE* indique que la possibilité de se faire conseiller est reprise du programme « Chauffer renouvelable ». Le *canton GE et Travail.Suisse* demandent que ce programme soit poursuivi et financé de manière séparée, le but de la LCI étant d'allouer 200 millions supplémentaires et pas de refinancer des programmes existants. Le *PS*, *Travail.Suisse*, *l'ASPC* et *la Fondation PUSCH* demandent que l'art. 54b soit supprimé pour cette même raison.

Aeesuisse remarque que les rénovations de l'enveloppe sont inférieures aux objectifs fixés. *Constructionsuisse* indique que le conseil est un aspect important pour les propriétaires privés et tous deux ainsi que *suissetec*, *EIT.swiss*, *Enveloppe des édifices Suisse*, la *HEV* et *POWERLOOP* estiment que la possibilité de se faire conseiller devrait être élargie pour couvrir également rénovations complètes. *Aeesuisse* demande à ce que ce conseil soit financé de manière analogue au programme « Chauffer renouvelable ».

3.9.3 Art. 54c OEne

Aucun commentaire.

3.9.4 Art. 54d OEne

Le canton SH et l'EnDK demandent que l'art. 54d soit complété avec les dispositions déterminant ce qu'il se passe avec les fonds non utilisés lors d'une année. *Le canton SG* demande que les cantons soient rétribués avec 5% des fonds distribués pour l'exécution du programme d'impulsion.

4 Liste des participants et abréviations

Catégorie	Allemand	Français	Abbré- viation
Cantons	Zürich	Zurich	ZH
	Bern	Berne	BE
	Luzern	Lucerne	LU
	Uri	Uri	UR
	Schwyz	Schwyz	SZ
	Obwalden	Obwald	OW
	Nidwalden	Nidwald	NW
	Glarus	Glaris	GL
	Zug	Zoug	ZG
	Freiburg	Fribourg	FR
	Solothurn	Soleure	SO
	Basel-Stadt	Bâle-Ville	BS
	Basel-Landschaft	Bâle-Campagne	BL
	Schaffhausen	Schaffhouse	SH
	Appenzell Ausserrho- den	Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
	Appenzell Innerrho- den	Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
	St. Gallen	Saint-Gall	SG
	Graubünden	Grisons	GR
	Aargau	Argovie	AG
	Thurgau	Thurgovie	TG
	Tessin	Tessin	TI
	Waadt	Vaud	VD
	Wallis	Valais	VS
	Neuenburg	Neuchâtel	NE
	Genf	Genève	GE
	Jura	Jura	JU
Partis politiques repré- sentés à l'Assemblée fédérale	Ausserparlamentari- sche Kommission KMU-Forum	Commission extraparlamentaire Forum PME	Forum PME
	Die Junge Mitte	Les Jeunes du Centre	
	Die Mitte	Le Centre	
	Die Mitte Frauen Schweiz	Les Femmes du Centre Suisse	
	Evangelische Volkspartei Basel- Stadt	Parti évangélique Bâle-Ville	
	Grüne	Les Vert·e·s	
	Grünliberale	Parti vert'libéral	
	Schweizerische Volkspartei	Union démocratique du centre	UDC
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui oeuvrent au niveau na- tional	Schweizerischer Ge- meindeverband	Association des communes suisses	
	Schweizerischer Städteverband	Union des villes suisses	
	Schweizerische Ar- beitsgemeinschaft für die Berggebiete	Groupe suisse pour les régions de montagne	SAB

Associations faïtières de l'économie qui oeuvrent au niveau national	Verband der Schweizer Unternehmen	Fédération des entreprises suisses	
	Schweizer Bauernverband	Union suisse des paysans	USP
	Schweizerischer Gewerbeverband	Union suisse des arts et métiers	USAM
	Schweizerischer Gewerkschaftsbund	Union syndicale suisse	USS
	Travail.Suisse	Travail.Suisse	
Autres destinataires consultés	Aerosuisse (Dachverband der schweizerischen Luftfahrt)	Aerosuisse (Fédération faïtière de l'aviation suisse)	
	Agentur für erneuerbare Energien und Energieeffizienz	Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	
	Alpen-Initiative	Initiative des Alpes	
	auto-schweiz Vereinigung Schweizer AutomobilImporteure	auto-suisse Association des importateurs suisses d'automobiles	
	Avenergy Suisse	Avenergy Suisse	
	Bauenschweiz	Construction Suisse	
	BirdLife	BirdLife	
	ECO SWISS	ECO SWISS	
	Fachvereinigung Wärmepumpen Schweiz	Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur	
	Fédération romande des consommateurs	Fédération romande des consommateurs	
	GastroSuisse	GastroSuisse	
	Greenpeace	Greenpeace	
	Hauseigentümerverband Schweiz	Association suisse des propriétaires fonciers	HEV
	Hotelleriesuisse	Hotelleriesuisse	
	InfraWatt	InfraWatt	
	Konferenz Kantonalen Energiedirektoren	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie	EnDK
	Holzwirtschaft Schweiz	Economie suisse du bois	Lignum
	Nationalen Plattform Naturgefahren PLANAT	Plate-forme nationale « Dangers naturels » PLANAT	PLANAT
	Fondation PUSCH	Fondation PUSCH	
	Schweizer Tourismus-Verband	Fédération suisse du tourisme	FST
	Schweizerische Bankiervereinigung	Association suisse des banquiers	ASB
	Schweizerische Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	DTAP
	Schweizerische Energie-Stiftung	Fondation suisse de l'énergie	FSE
	Schweizerischer Verband der Umweltsachleute - sia Fachverein	Association suisse des professionnels de l'environnement - sia Fachverein	asep
	scienceindustries	scienceindustries	
	SIA	SIA	

	Skyguide – Swiss Air Navigation Services Ltd	Skyguide - Swiss Air Navigation Services Ltd	
	Stiftung für Konsumentenschutz	Fondation pour la protection des consommateurs	SKS
	Stiftung Klimaschutz und CO ₂ -Kompensation KliK	Fondation pour la protection du climat et la compensation des émissions de CO ₂ KliK	
	strasseschweiz	routesuisse	
	swisscleantech	swisscleantech	
	Swissmem	Swissmem	
	Swissolar Schweizerischer Fachverband für Sonnenenergie	Swissolar Association suisse des professionnels de l'énergie solaire	
	Swisspower AG	Swisspower SA	
	VCS Verkehrs-Club der Schweiz	ATE Association transports et environnement	ATE
	Verband der Betreiber Schweizerischer Abfallverwertungsanlagen	Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets	ASED
	Verband der Schweizerischen Zementindustrie	Association suisse de l'industrie du ciment	cem-suisse
	Verband der Schweizerischen Gasindustrie	Association suisse de l'industrie gazière	VSG
	Vorsteher der Umweltschutzämter der Schweiz	Chef des services de protection de l'environnement de Suisse	CCE
	WWF	WWF	
Autres participants	A Rocha Suisse	A Rocha Suisse	
	act Cleantech Agentur Schweiz	act Agence Cleantech Suisse	
	Alliance Climatique Suisse	Alliance Climatique Suisse	
	Alliance Sud	Alliance Sud	
	Arbeitsgruppe Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung	Groupe de travail région de montagne c/o Fonds de solidarité de la population de montagne lucernoise	
	Asset Management Association Switzerland	Asset Management Association Switzerland	AMAS
	Verein Klima Genf	Association Climat Genève	
	Schweizerischer Nutzfahrzeugverband	Association suisse des transports routiers	ASTAG
	Grenzüberschreitende Vereinigung der Anliegergemeinden des Flughafens Genf	Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport de Genève	ATCR-AIG
	Avocat.e.s pour le Climat	Avocat.e.s pour le Climat	
	BirdLife Zürich	BirdLife Zurich	
	BirdLife Bern	Birdlife Berne	

	BKW	FMB	
	Branchenverband Deutschschweizer Wein BDW	Association interprofessionnelle des vins de Suisse alémanique	BDW
	Caritas Schweiz	Caritas Suisse	
	Koordination für einen bevölkerungs- und umweltfreundlichen Flughafen	Coordination pour un aéroport respectueux de la population et de l'environnement	CARPE
	Casafair (Zentral)	Casafair (central)	
	Casafair Zentral-schweiz	Casafair Suisse centrale	
	Casafair Zürich	Casafair Zurich	
	Centre Patronal	Centre Patronal	
	Zentrum für Wirkung und Klimaschutz UNIL EPFL	Centre pour l'Impact et l'Action Climatique UNIL EPFL	CLIMACT
	SBB SA	CFF SA	CFF
	Genfer Industrie-, Handels- und Dienstleistungskammer	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	CCIG
	Waadtländische Industrie- und Handelskammer	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie	
	Schweizer Fachverband für Pflanzenkohle	Association professionnelle suisse pour le charbon végétal Charnet	Charnet
	Clima Now	Clima Now	
	Climeworks	Climeworks	
	Schweizer Konsortium für nachhaltige Gesundheit und ökologischen Wandel des Gesundheitssystems	Consortium suisse pour la santé durable et la transition écologique du système de santé ETICH	ETHICH
	Die Schweizerische Post AG	La Poste Suisse SA	La Poste
	eicher+pauli	eicher+pauli	
	EIT.swiss	EIT.swiss	
	Eniwa AG	Eniwa AG	
	ETH-Rat	Conseil des EPF	
	ewz	ewz	
	ExerGo SA	ExerGo SA	
	Fachverband der Schweizerischen Kies- und Betonindustrie	Association suisse de l'industrie des graviers et du béton	ASGB
	FASTENAKTION	Action de Carême	
	Fédération des Entreprises Romandes	Fédération des Entreprises Romandes	
	Fondation Ethos	Fondation Ethos	
	Gebäudehülle Schweiz	Enveloppe des édifices Suisse	
	Genève Aéroport	Genève Aéroport	
	Geothermie Schweiz	Géothermie - Suisse	
	Handel Schweiz	Commerce Suisse	
	Handelskammer beider Basel	Chambre de commerce des deux Bâle	

	HEKS	EPER	
	HELVETAS Swiss Intercooperation	HELVETAS Intercoopération suisse	
	Institut für Energie und Umwelt – Hes-so Wallis	Institut Energie et environnement – Hes-so Valais	HES-SO
	IGEB (InteressenGemeinschaft Energieintensive Branchen)	Groupement d'intérêt des industries à forte consommation d'énergie	IGEB
	in der Schweiz tätigen Wissenschaftlern/innen und Experten/innen (von Roman Bolliger eingereicht)	Scientifiques et experts actifs en Suisse (soumis par Roman Bolliger)	
	Joulia SA	Joulia SA	
	Klima-Grosseltern	Grands-parents pour le climat	
	Klimaseniorinnen	Les aînees pour le climat	
	Koalition «Christ:innen für Klimaschutz»	Coalition «chrétiens pour la protection du climat»	
	Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit	Coalition environnement et santé pour un Transport aérien responsable	CESAR
	Konferenz der Gebäudetechnik-Verbände	Conférence des associations de la technique du bâtiment	CATB
	Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	CDA
	Konferenz der Landwirtschaftsämter der Schweiz	Conférence des services de l'agriculture de Suisse	COSAC
	KVA Linth	UIOM Linth	
	metalsuisse	metalsuisse	
	Negative Emission Platform	Plate-forme sur les émissions négatives	
	neustark AG	neustark AG	
	Nie wieder Atomkraftwerke	Plus jamais de centrales nucléaires	
	Oberwalliser Gruppe für Umwelt und Verkehr (OGUV)	Groupe haut-valaisan pour l'environnement et les transports	
	oeku Kirchen für die Umwelt	oeku Églises pour l'environnement	
	Ökostrom Schweiz	Courant vert suisse	
	Operation Libero	Opération Libero	
	OXI-ZEN Solutions GmbH	OXI-ZEN Solutions GmbH	
	Gebäudehülle Schweiz	Enveloppe des édifices Suisse	
	POWERLOOP Schweizerischer Fachverband	POWERLOOP Association professionnelle suisse	
	Primeo Management AG	Primeo Management AG	
	Pro Natura	Pro Natura	
	Pro Velo Schweiz	Pro Velo Suisse	
	Prométerre	Prométerre	

Protect Our Winters	Protégeons nos hivers	
Schweizer Alpen-Club	Club Alpin Suisse	CAS
Schweizerischer Baumeisterverband	Société suisse des entrepreneurs	SSE
Schweizerischer Wissenschaftsrat	Conseil suisse de la science	CSS
Schweizerisch-Liechtensteinischer Gebäudetechnikverband	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment	suisse-tec
SIG	SIG	
Stadt Zürich	Ville de Zurich	
Swiss International Air Lines Ltd.	Swiss International Air Lines Ltd.	
Swiss Medtech	Swiss Medtech	
Swiss Sustainable Finance	Swiss Sustainable Finance	
Swiss Tropical and Public Health Institute	Institut Tropical et de Santé Publique Suisse	
swissaid	swissaid	
terre des hommes schweiz	terre des hommes suisse	
Thermische Netze Schweiz	Réseaux thermiques suisses	
Transports publics de la région lausannoise sa	Transports publics de la région lausannoise sa	
umverkehR	umverkehR	
Umweltfreisinnige St.Gallen	Umweltfreisinnige Saint-Gall	
Union suisse des professionnels de l'immobilier	Union suisse des professionnels de l'immobilier	USPI
Verband der Schweizerischen Lack- und Farbenindustrie	Union suisse de l'industrie des vernis et peintures	USVP
Verband Immobilien Schweiz	Union suisse de l'immobilier	
Verband öffentlicher Verkehr	Union des transports publics	UTE
Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute	Association suisse des professionnels de la protection des eaux	VSA
Verband Schweizerischer Assistenz- und Oberärztinnen und -ärzte	Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique	ASMAC
Verband Schweizerischer Schifffahrtsunternehmen	Association des entreprises suisses de navigation	AESN
Verband Wärmedämmverbundsysteme	Association systèmes d'isolation thermique par l'extérieur	A-SITE
Verein energie-wende-ja	Association energie-wende-ja	
Verein Green Building Schweiz	Association Green Building Suisse	

	Verein Klimaschutz Schweiz ⁵	Association suisse pour la protection du climat	
	Verein KlimaGlarus.ch	Association KlimaGlarus.ch	
	Verein Klimastadt Zürich	Association Ville climatique Zurich	
	Verein Solarspar	Association Economies d'énergie solaire	
	Vereinigung für erträglichen Flugverkehr	Association pour un trafic aérien supportable	VEFEF
	Zürcher Handelskammer	Chambre de commerce de Zurich	
	Schweizerischer Drogistenverband	Association suisse des droguistes	
	Schutzverband der Bevölkerung um den Flughafen	Association de protection de la population autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse	
	VEREIN ÖKOSTADT BASEL	ASSOCIATION ÉCOVILLE BASEL	
	noé21	noé21	
	Verein erneuerbare Energie Hettlingen	Association énergie renouvelable Hettlingen	
	Verein Grüner Fisch	Association Poisson vert	
	Campax	Campax	
	Casafair Nordwestschweiz	Casafair Suisse du Nord-Ouest	
	Naturschutzverein Turbenthal Wila	Association de protection de la nature Turbenthal Wila	
	Ziegelindustrie Schweiz	Industrie suisse de la terre cuite	
	Swiss Youth for Climate	Swiss Youth for Climate	SYFC
	Swiss Carbon Removal Platform	Plate-forme suisse pour l'élimination du carbone	

⁵ On entend aussi les 971 personnes privées qui ont déposés la même prise de position.